

Conseil Municipal du 18 avril 2011

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
Mme FICET	X			
M. JOBBIN	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR		X		M. FORTIN
M. BARRE	X			
M. DEFRANCE	X			
M. MALANDRIN	X			
M. LAURENT	X			
Mme CREPIN		X		M. PERCHE
Mme LEGER		X		M. LAURENT
M. FORTIN	X			
Mme CURDEL		X		M. GEMEY
Mme DUROZEY		X		M. MALANDRIN
M. METAIS	X			
M. BELLIERE	X			
Mme LECLERC		X		MME FICET
M. CROCHEMORE	X			
Mme MORIN		X		M. MOGIS

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : **M. LAURENT**

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 9 MARS 2011 :

Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 mars dernier.

Vote du Conseil Municipal :

Monsieur LOSSON précise que l'inventaire des livres de la bibliothèque n'a pas été effectué, contrairement à ce qui a été noté dans le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal. Il a prévu de rencontrer les bénévoles pour l'effectuer, courant mai.

Les membres du Conseil Municipal, par 21 voix pour et deux abstentions (MM. LAURENT et CROCHEMORE) adoptent le compte-rendu de la séance du 09 mars dernier.

2) SURTAXE EAU ET ASSAINISSEMENT :

Afin d'équilibrer le budget eau, une augmentation de la surtaxe de 0.2305 euros est à envisager. Cependant, afin de ne pas pénaliser le consommateur, la surtaxe assainissement est baissée également de 0.2305 euros.

Les membres du conseil municipal doivent donc se prononcer sur ces modifications.

Commentaires et vote du Conseil municipal :

Monsieur DURÉCU rappelle un des éléments budgétaires de l'année passée, à savoir le règlement du contentieux avec la société VEOLIA, somme qui a grevé ce budget pour cet exercice.

L'équilibre du budget eau n'est plus possible pour l'exercice 2011, sans une augmentation de la surtaxe eau, recette de fonctionnement. Cette augmentation de la surtaxe eau serait conjointe à une diminution de la surtaxe assainissement dans les mêmes mesures. Cette mesure a été déjà évoquée lors de précédentes séances du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident d'augmenter la surtaxe eau de 0.2305 euros.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident de diminuer la surtaxe assainissement de 0.2305 euros.

3) BUDGET PRIMITIF VILLE 2011 :

A) SUBVENTIONS COMMUNALES 2011 - ARTICLE 6574 :

Le montant total de l'article est de 110 000.00 euros afin de tenir compte d'éventuelles demandes dans l'année 2011.

De plus, il y a lieu de prévoir le versement de la subvention d'équilibre au CCAS pour le budget primitif 2011 de 54 999.22 euros, somme inscrite au Budget Primitif du CCAS, imputé à l'article 657362 du budget primitif de la Ville.

	Subventions 2009	Observations 2009	Subventions 2010	Observations 2010	Subventions 2011	Observations 2011
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	750.00 €		Provision de 750.00 € non versée	Pas de réponse	Provision de 500.00 €	Pas de réponse
ACPG	Forfait 400.00 €	59 adhérents	Forfait de 450.00 €	61 adhérents	Forfait de 450.00 €	51 adhérents
AFN	Forfait 150.00 €	17 adhérents	Forfait de 150.00 €	18 adhérents	Forfait de 150.00 €	17 adhérents
ADMR	3 100.00 €	Documents reçus en mairie	3 100.00 €	Documents reçus en mairie	3 100.00 €	Documents reçus en mairie
COMITE ECHANGES CULTURELS	Forfait 500.00 € <i>Provision : 500.00 € NON MANDATEE</i>	Provision pour manifestation exceptionnelle	Forfait de 500.00 €	62 adhérents	Forfait de 500.00 €	62 adhérents
LES AMIS DU 15 AOUT	7 622.00 € +Subv. except : 3000.00 €	Subvention except. pour combler le déficit de l'association	8 000.00 €	Documents reçus en mairie	10 000.00 €	Documents reçus en mairie
AMICALE DES MAIRES	25.00 €		Provision de 25.00 € non versée	Pas de document reçu en mairie	Provision de 30.00 €	Pas de document reçu en mairie
CLUB DE L'AMITIE	5 € par adhérents 150 adhérents Montant Subv. 750.00 € + 9 cotisations à 10.00 € pour la Maison de Retraite Total : 840.00 €	150 adhérents	5 € par adhérents 150 adhérents Montant Subv. 750.00 € + 9 cotisations à 10.00 € pour la Maison de Retraite Total : 840.00 €	150 adhérents	5 € par adhérents 136 adhérents Montant Subv. 680.00 € + 11 cotisations à 10.00 € pour la Maison de Retraite Total : 790.00 €	136 adhérents
ATELIER DE LECTURE	3 100.00 €	86 adhérents	3 100.00 €	115 adhérents		Association dissoute
BANQUE ALIMENTAIRE	1 079.00 €	Documents reçus en mairie	716.00 € demandés	Documents reçus en mairie	1 054.00 € demandés	Documents reçus en mairie

ADM Association départementale des maires	232.38 €	Documents reçus en mairie	235.17 €	Documents reçus en Mairie	235.89 €	Documents reçus en Mairie
DOUDEVILLE ACCUEIL	Plafonnement de la subvention à 1 500.00 €	Adhérents de – 18 ans : 117 Adhérents de + 18 ans : 138	1 500.00 €	249 adhérents	1 500.00 €	257 adhérents
ATTELAGE	0 €	Pas de document reçu en mairie	0 €	225 adhérents	0 €	227 adhérents
QUILT EN CAUX	Forfait : 300.00 €	22 adhérents	Forfait : 300.00 €	17 adhérents	Forfait : 300.00 €	11 adhérents
FEDERATION MUSICALE DE FRANCE	267.00 €	Frais de jury de l'école de musique	Provision de 300.00 € non versée	Frais de jury de l'école de musique	Provision de 300.00 €	Frais de jury de l'école de musique ?
PAYS DE CAUX TERRE DE MEMOIRE 1939/1945	<i>Provision de</i> 50.00 € MANDATEE	Pas de document reçu en mairie	0 €	Pas de réponse	0 €	Pas de réponse
LA RENAISSANCE	4 575.00 €	45 adhérents	Provision de 4 500.00 € versée	40 adhérents	4 500.00 € et provision de 1 500.00 €	26 adhérents
COMITE DES FETES DE VAUTUIT	450.00 €	Documents reçus en mairie	450.00 €	Documents reçus en mairie	450.00 €	14 adhérents
CROIX ROUGE FRANCAISE	<i>Provision de</i> 150.00 € MANDATEE		150.00€		150.00 €	
AU CŒUR DU LIN	<i>Provision de</i> 50.00 € NON MANDATEE	Pas de document reçu en mairie	0 €	Pas de document reçu en mairie	0 €	Pas de document reçu en mairie
CAUE	300.00 €	Pas de document reçu en mairie	276.98 €	Appel de 276.98 €	279.59 €	Appel de 279.59 €
FSL	<i>Provision de</i> 2 000.00 € MANDATEE		Provision de 2 000.00 € Mandat : 1 991.96 €		Provision de 2 000.00 €	Pas de document reçu en mairie

FAJ			602.83 €		Provision de 650.00 €	Pas de document reçu en mairie
PIGEONS CLUB	Forfait : 50.00 €	11 adhérents	Forfait : 50.00 €	10 adhérents	Forfait : 50.00 €	10 adhérents
LA PREVENTION ROUTIERE	<i>Provision de 50.00 € MANDATEE</i>	Pas de document reçu en mairie	150.00 €	Documents reçus en mairie	Provision de 50.00 €	En attente de la demande de subvention
AMF Association des maires de France	471.71 €	Documents reçus en mairie	414.16 €	Documents reçus en mairie	415.69	Documents reçus en mairie
LA MARQUISE DOUDEVILLAISE			0 €	Pas de document reçu en mairie	0 €	Pas de document reçu en mairie
A3DE			0 €	Ne souhaite pas de subvention communale	0 €	Pas de document reçu en mairie
JOKKER ENDAM			0 €	Pas de document reçu en mairie	0 €	Pas de document reçu en mairie
U.C.A.D			30.00 € par 45 commerçants = 1 350.00 euros 1 000.00 euros pour le lancement de l'association 2 350.00 euros		30.00 € par 52 commerçants = 1 560.00 euros	Documents reçus en mairie
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE			5 650.00 euros		Provision de 5 000.00 € si organisation de la Fête du Lin et selon le bilan comptable de l'opération	Pas de document reçu en mairie
TOTAL	31 012.09 euros		36 257.31 euros		35 515.17 euros	

	Subventions 2010	Observations 2010	Subventions 2011	Observations 2011
USD	28.15 € par licencié 6 699.70 € Forfait frais d'arbitrage : 4 000.00 € 10 699.70 €	238 licenciés	28.15 € par licencié 6052.25 € Forfait frais d'arbitrage : 4000.00 € 10 052.25 €	215 licenciés
HAND-BALL	22.00 € par licencié 2 904.00 € 2 300.00 € forfait frais d'arbitrage subv excep (minibus 276) : 8 000.00 € 13 204.00 €	132 licenciés	22 € par licencié 3124 € 2 300.00 € forfait frais d'arbitrage 5 424.00 €	142 licenciés
BADMINTON	16.00 € par adhérents 720.00 €	45 adhérents	16.00 € par adhérents 704.00 €	44 adhérents
CLUB ATHLETIQUE CAUCHOIS	1 000.00 € pour le Tour du Pays de Caux 22 € par adhérents 132.00 € 1 132.00 €	6 adhérents doudevillais	1000.00 € pour le Tour du Pays de Caux 1 000.00 €	
VELO CLUB DOUDEVIL'LIN	16.00 € par adhérents 368.00 €	23 licenciés	16.00 € par adhérents 384.00 €	24 licenciés
LES COUREURS DU LIN	16.00 € par adhérents 192.00 €	12 Licenciés	16.00 € par adhérents 256.00€	16 Licenciés

BOXE AMERICAINE	8.00 € par adhérents 224.00 €	28 adhérents	8.00 € par adhérents 232.00 €	29 adhérents
CLUB PETANQUEUX	8.00 € par adhérent 176.00 €	22 adhérents	8.00 € par adhérent 240.00 €	30 adhérents
DOUDEVILLE ACCUEIL ECHECS	8.00 € par adhérent 152.00 €	19 licenciés	8.00 € par adhérent 112.00 €	14 licenciés
LES DRAGONFLY	16.00 € par adhérent 880.00 €	55 adhérents	16.00 € par adhérent 880.00 €	55 adhérents
JUDO CLUB	16.00 € par adhérent 656.00 €	41 adhérents	16.00 € par adhérent 608.00 €	38 adhérents
TENNIS CLUB			8.00 € par adhérents Provision de 608.00 €	76 Adhérents En attente des données manquantes au dossier
TOTAL	28 403.70 euros		20 500.25 euros	

	Subventions 2009	Subventions 2010	Subventions 2011
ECOLE SAINTE MARIE	Nbre de primaires : 24 24 x 848.12 € = 20 354.88 € Nbre maternelles : 11 11 x 1 215.28 € = 13 368.08 € Montant Subv : 33 722.96 €	Nbre de primaires : 23 23 x 858.06 € = 19 735.38 € Nbre maternelles : 8 8 x 1 208.01 € = 9 664.08 € Montant Subv : 29 399.46 €	Nbre de primaires : 22 22 x 904.42 € = 19 897.24 € Nbre maternelles : 11 11 x 1 259.64 € = 13 856.04 € Montant Subv : 33 753.28 €
CLASSE DECOUVERTE Ecole Breton	139 x 32.01 € 4 449.39 €	132 x 33.00 € 4 356.00 €	127 x 33.50 € 4 254.50 €
CLASSE DECOUVERTE Ecole Mensire			77 x 33.50 € 2 579.50 €
CLASSE DECOUVERTE Ecole St Marie	24 x 32.01 € 768.24 €	23 x 33.00 € 759.00 €	22 x 33.50 € 737.00 €
COOP. ECOLE MATERNELLE	Voyages + sortie cult 145 x 10.70 € 1 551.50 € Fêtes de Noël 158 x 8.00 € 1 264.00 € 2 815.50 €	Voyages + sortie cult 143 x 11.00 € 1 573.00 € Fêtes de Noël 143 x 8.00 € 1 144.00 € 2 717.00 €	Voyages + sortie cult 147 x 11.30 € 1 661.10 € Fêtes de Noël 147 x 8.00 € 1 176.00 € 2 837.10 €
COOP. ECOLE ELEMENTAIRE	Voyages + Sortie cult 254 x 10.70 € 2 717.80 € Fêtes de Noël 254 x 5.00 € 1 270.00 € 3 987.80 €	Voyages + Sortie cult 240 x 11.00 € 2 640.00 € Fêtes de Noël 240 x 6.50 € 1 560.00 € 4 200.00 €	Voyages + Sortie cult 236 x 11.30 € 2 666.80 € Fêtes de Noël 236 x 8.00 € 1 888.00 € 4 554.80 €

VIE SCOLAIRE : 48 716.18 euros (41 431.46 € en 2010)

ASSOCIATIONS : 35 613.59 euros (36 257.31 € en 2010)

ASSOCIATIONS SPORTIVES : 20 500.25 euros (20 403.70 € en 2010)

TOTAL : 104 830.02 euros (98 092.47 € en 2010)

BP 2011 : 110 000.00 euros

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. FORTIN intervient sur les remises de bons d'achats aux jeunes diplômés, effectué dans le cadre des actions du C.C.A.S. Il émet des réserves sur ce type de manifestation, qui selon lui, revêt un caractère démagogique.

Monsieur DURÉCU lui répond que cette manifestation a été décidée par les membres du Conseil du C.C.A.S, assemblée constituée par des membres élus et de la société civile, membres qui sont loin de vouloir s'inscrire dans une action à portée « démagogique », comme peut l'entendre M. FORTIN.

Présents : 16

Exprimés : 23

Abstentions : 0

Pour : 23

Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le montant alloué aux subventions communales versées aux associations et au C.C.A.S.

B) CONTRIBUTIONS DIRECTES 2011 :

	Base imposition 2011	Taux votés	Taux modifiés par la réforme	Produit fiscal attendu 2011
Taxe Habitation	2 047 000.00	15.98	22.32	456 890.00
Taxe Foncière (bâti)	1 630 000.00	37.86	37.86	617 118.00
Taxe Foncière (non bâti)	95 200.00	82.90	86.92	82 748.00
CFE	203 700	21.70	21.70	44 203
PRODUIT FISCAL				1 200 959.00

Les allocations compensatrices sont les suivantes :

Taxe d'Habitation : 64 666.00 euros

Taxe Foncière : 22 758.00 euros

Taxe Professionnelle : 14 162.00 euros

Total : 101 586.00 euros

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. PERCHE informe les membres du Conseil Municipal que la modification des taux d'imposition induite par la réforme n'impacte pas le taux global supporté par les

contribuables : l'augmentation de la part « Commune » est conjointe à une diminution des parts « Département » et « Etat ».

M. MALANDRIN fait remarquer qu'il estime qu'aucun effort n'a été fait pour diminuer les taux d'imposition communaux alors que, selon lui, le budget de cette année le permettait et que l'on pouvait profiter des effets de cette réforme de la fiscalité locale.

M. PERCHE rappelle que les taux d'imposition sont toujours fixés par la Chambre Régionale des Comptes et qu'il n'est pas possible, encore en 2011, de diminuer les taux d'imposition prescrits par cette Chambre en 2009.

M. MALANDRIN ajoute que la Chambre Régionale des Comptes demande un retour à l'équilibre du budget ville et non des taux d'imposition figés, compte tenu de l'augmentation des recettes fiscales de cette année.

M. PERCHE confirme que les taux d'imposition communaux seront diminués dès que la Commune retrouvera ses prérogatives en matière fiscale, prérogatives qui seront restituées par la Chambre Régionale des Comptes en 2012, dans le meilleurs des cas.

M. GEMEY souligne qu'il faudrait se mettre à la place des doudevillais qui supportent une pression fiscale importante depuis 2009 : les taux d'imposition de cette année restent inchangés alors qu'il serait, selon lui, possible d'équilibrer le budget sans maintenir ces taux à cette hauteur.

M. MALANDRIN ajoute que l'augmentation des taux d'imposition aurait aussi pu être moindre mais échelonnée sur une période plus longue que celle retenue de trois années : il soulève que cette période triennale permet par ailleurs à la municipalité d'engager des programmes d'investissement pour le reste du mandat.

M. PERCHE rappelle que les élus de Doudeville ne sont pas maîtres de leur budget. Le remboursement de la dette sur trois exercices budgétaires a été imposé par la Chambre Régionale des Comptes.

M. DURÉCU tient à préciser que la décision du Préfet, qui a provoqué cette saisine de la Chambre Régionale des Comptes, n'est pas dictée par les convictions retenues par le Conseil Municipal de DOUDEVILLE.

Et, pour répondre à M. MALANDRIN en matière d'investissements, M. DURÉCU demande qu'on lui démontre que les dépenses programmées pour l'année 2011 sont superflues.

Présents : 16

Exprimés : 23

Abstentions : 0

Pour : 12

Contre : 11

Les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour (majorité) et 11 voix contre (opposition) adoptent les taux d'imposition communaux suivants :

	Base imposition 2011	Taux votés	Taux modifiés par la réforme	Produit fiscal attendu 2011
Taxe Habitation	2 047 000.00	15.98	22.32	456 890.00
Taxe Foncière (bâti)	1 630 000.00	37.86	37.86	617 118.00
Taxe Foncière (non bâti)	95 200.00	82.90	86.92	82 748.00
CFE	203 700	21.70	21.70	44 203
PRODUIT FISCAL				1 200 959.00

C) VOTE DU BUDGET VILLE 2011 :

Le budget primitif 2011 de la Commune s'équilibre en recettes et dépenses d'exploitation à un montant de : **3 300 259.00 Euros.**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de **1 691 471.91 euros.**

Les recettes et les dépenses d'exploitation se présentent ainsi :

Dépenses d'exploitation :

Chapitre	Libellé	Budget 2011
023	Virement à la section d'investissement	954 621.33
011	Charges à caractère général	749 860.00
012	Charges de Personnel	1 219 000.00
014	Atténuation de produits	4 900.00
65	Autres charges de gestion courante	290 949.22
66	Charges financières	78 000.00
67	Charges exceptionnelles	500.00
042	Amortissements	2 428.45
Total des dépenses de fonctionnement		3 300 259.00

Recettes d'exploitation :

Chapitre	Libellé	Budget 2011
70	Produits des services domaniaux	99 300.00
73	Impôts et Taxes	1 341 485.00
74	Dotations subventions participations	1 353 474.00
75	Autres produits de gestion courante	435 000.00
013	Atténuation de charges	70 000.00
77	Produits exceptionnels	1 000.00
Total des recettes de fonctionnement		3 300 259.00

Les recettes et les dépenses d'investissement se présentent ainsi :

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	R.A.R	Propositions nouvelles	TOTAL
21-23	Opérations d'équipement	188 976.64	621 218.04	810 194.68
16	Emprunts		180 000.00	180 000.00
Dépenses exercice 2011				
001	Déficit d'investissement reporté		701 276.32	701 276.32
Total des dépenses d'investissement		188 976.64	1 502 495.27	1 691 471.91

Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	R.A.R	Propositions nouvelles	TOTAL
13	Subventions d'investissement		59 709.90	59 709.90
10	Dotations, fonds et réserves		46 575.54	46 575.54
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		525 473.64	525 473.64
024	Produits des cessions	105 091.50		105 091.50
021	Virement de la section de fonctionnement		954 621.33	954 621.33
Total des recettes d'investissement		105 091.50	1 586 380.41	1 691 471.91

Présentation du budget primitif de l'exercice 2011, établi en conformité avec la nomenclature de la comptabilité M 14 (classement par nature) :

	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	3 300 259.00	3 300 259.00

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	1 691 471.91	1 691 471.91
Restes à réaliser	188 976.64	105 091.50
Propositions 2011	801 218.94	1 586 380.41
Résultat reporté	701 276.32	

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. MALANDRIN fait remarquer que, selon ses calculs, le budget de fonctionnement augmente de 10 %.

M. PERCHE lui répond que loin d'augmenter, la section de fonctionnement a fait l'objet d'économies sur les postes qui pouvaient être concernés.

M. FORTIN ajoute que l'évolution des dépenses de fonctionnement a suivi l'augmentation des recettes de fonctionnement, induite pour partie par la pression fiscale. Selon M. FORTIN, si le budget de fonctionnement continue de croître, il sera d'autant plus difficile de réduire la pression fiscale l'année prochaine.

M. PERCHE tient à préciser que l'augmentation globale du budget de fonctionnement est induite par une augmentation des dépenses d'entretien des bâtiments et d'achats de fournitures et petits matériels puisque la section d'investissement doit être limitée aux dépenses prioritaires et/ou de sécurité.

Présents : 16

Exprimés : 23

Abstentions : 0

Pour : 12

Contre : 11

Les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour (majorité) et 11 voix contre (opposition) adoptent le budget primitif 2011 de la Commune.

4) PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2011 :

La section d'exploitation du budget primitif Assainissement 2011 est excédentaire pour un montant de : 291 177.93 euros.

La section d'investissement est excédentaire pour un montant de : 17 571.06 Euros.

Dépenses d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2011
6215	Personnel affecté par la collectivité	9 750.00
6287	Remboursement de frais	50.00
622	Intermédiaires et Honoraires	5 506.96
66111	Intérêts réglés à l'échéance	38 253.13
66112	Intérêts rattachement des ICNE	29 811.76
672	Reversement de l'excédent à la collectivité	360 000.00
6811	Dotations aux amortissements	51 429.10
Total	Dépenses de fonctionnement	494 800.95

Recettes d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2011
002	Excédent d'exploitation reporté	618 088.15
70128	Autres taxes et redevances	18 000.00
7061	Redevances d'assainissement collectif	87 801.00
777	Quote part des subventions d'inv. virée	62 089.73
Total des recettes de fonctionnement		785 978.88

Dépenses et recettes d'investissement :

Articles	Libellé	Budget 2011
1391	Subventions d'équipements	62 089.73
1641	Emprunts et dettes	30 031.31
2158	Autres achats	40 000.00
203	Frais d'études	19 122.80
2762	Autres créances immobilisées	36 008.90
2315	Installations techniques	200 600.00
Total		387 852.74
Articles	Libellé	Budget 2011
001	Excédent antérieur reporté	281 976.90
2762	Créances s/ transfert droit TVA	36 008.90
2315	Installations techniques	36 008.90
28	Amortis des immobilisations	51 429.10
Total		405 423.80

Vote du Conseil Municipal :

M. PERCHE informe les membres du Conseil Municipal qu'il est proposé un reversement à hauteur de 360 000.00 euros du budget annexe « assainissement » vers le budget « ville ».

M. GEMEY lui demande pourquoi ce reversement entre ces deux budgets est possible cette année.

M. PERCHE lui répond que cette mesure doit rester exceptionnelle et qu'elle résulte d'un arrêt de 1999 (arrêt 09/04/1999 n° 170-999 BANDOL).

M. GEMEY demande alors pourquoi ne pas avoir effectué ce reversement dès 2009 ?

M. DURÉCU lui répond que cette mesure aurait aussi bien pu être diligentée avant 2008 et que si les surtaxes d'assainissement avaient été réellement provisionnées pour la

reconstruction de la station d'épuration, nous n'aurions pas eu à contracter les deux emprunts « assainissement » en 2008.

M. DURÉCU ajoute que ce reversement est une proposition car le budget de cette année doit encore être validé par la Chambre Régionale des Comptes et par la Préfecture.

M. PERCHE précise qu'il serait souhaitable que le budget de la Commune soit présenté en équilibre cette année.

Madame HENRY (trésorière) informe les membres du Conseil Municipal que ce reversement entre le budget annexe « assainissement » et le budget « ville » doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle du vote du budget « assainissement ».

M. FORTIN estime qu'avec cette opération, le budget ville risque d'être largement excédentaire au résultat de clôture 2011.

Présents : 16
Exprimés : 23
Abstentions : 0
Pour : 23
Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident du reversement de 360 000.00 euros du budget annexe « assainissement » vers le budget « ville ».

En ce qui concerne le budget « assainissement », M. FORTIN demande s'il est prévu des actions en justice concernant les dysfonctionnements de la station d'épuration dus à l'installation d'un dégrilleur manuel.

M. PERCHE lui répond que des actions en justice sont prévues mais qu'elles ne sont pas encore prise en compte par le budget « assainissement » 2011.

Il ajoute que la surtaxe assainissement passera à 1.1865 euros le m³ (délibération prise à la question n°2 de l'ordre du jour).

Présents : 16
Exprimés : 23
Abstentions : 0
Pour : 23
Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le budget annexe « assainissement » 2011.

5) PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF EAU 2011 :

Le budget primitif Eau 2011 s'équilibre en recettes et dépenses d'exploitation à 50 662.15 euros.

La section d'investissement est excédentaire pour un montant de 171 501.80 Euros.

Dépenses d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2011
6161	Primes Assurances	6 994.00
615	Entretiens et réparations	10 812.25
605	Achats d'eau	25 382.00
6811	Dotations aux amortissements	7 473.90
Total		50 662.15

Recettes d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2011
002	Excédent d'exploitation reporté	10 050.95
7012	Redevances d'eau	40 611.20
Total		50 662.15

Dépenses et recettes d'investissement :

Articles	Libellé	Budget 2011
2762	Autres créances immo.	3 645.68
215	Installations, mat. Et out.	22 246.12
Total		25 891.80
Articles	Libellé	Budget 2011
001	Excédent antérieur reporté	182 628.34
2315	Créances s/ transfert D tva	3 645.68
2762	installations	3 645.68
28	Amortissement des immo.	7 473.90
Total		197 393.60

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 16

Exprimés : 23

Abstentions : 0

Pour : 23

Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le budget annexe « eau » 2011.

6) PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF CENTRE DE TRI 2011 :

La section d'exploitation est excédentaire pour un montant de 13 569.74 euros.

La section d'investissement est excédentaire pour un montant de 201 061.92 euros.

Dépenses d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2011
658	Charges diverses de gestion courante	5.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 892.82
63512	Taxes foncières	15 215.00
Total		21 112.82

Recettes d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2011
002	Résultat d'exploitation reporté	10 917.56
752	Revenus des immeubles	16 265.00
758	Produits de gestion courante	7 500.00
Total		34 682.56

Dépenses et recettes d'investissement :

Articles	Libellé	Budget 2011
1641	Emprunts	11 292.95
Total		11 292.95
Articles	Libellé	Budget 2011
001	Solde d'exécution de la section d'investissements	212 354.87
Total		212 354.87

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 16

Exprimés : 23

Abstentions : 0

Pour : 23

Contre : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le budget annexe « Centre de tri » 2011.

7) PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT BOIS BAUCHER 2011 :

La section d'exploitation du budget primitif 2011 du lotissement Bois Baucher est excédentaire pour un montant de 59 507.07.

La section d'investissement est excédentaire pour un montant de 132 531.53 euros.

Dépenses d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2011
658	Charges diverses de gestion courante	3.00
60	Achats et frais	10 650.00
71355	Variation de stocks	129 079.40
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 000.00
Total		144 732.40

Recettes d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2011
7015	Ventes de terrains aménagés	188 586.47
796	Transfert de charges	5 000.00
758	Produits divers de gestion courante	3.00
71355	Variation de stocks	10 650.00
Total		204 239.47

Dépenses et recettes d'investissement :

Articles	Libellé	Budget 2011
3555	Terrains aménagés	10 650.00
1641	Emprunts	12 975.55
Total		23 625.55
Articles	Libellé	Budget 2011
001	Excédent section invest. reporté	27 077.68
3555	Terrains aménagés	129 079.40
Total		156 157.08

Vote du Conseil Municipal :

Présents : 16

Exprimés : 23

Abstentions : 0

Pour : 12

Contre : 11

M. FORTIN explique que le vote « contre » des membres de l'opposition est dû à la baisse du prix des terrains votée précédemment.

Les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour (majorité) et 11 voix contre (opposition) adoptent le budget annexe « lotissement Bois Baucher ».

8) QUESTIONS DIVERSES :

M. GEMEY informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une correspondance de M. TABESSE concernant une demande de prise en charge des frais d'inscription et de déplacement occasionnés par un concours qu'il prépare.

M. DURÉCU lui répond que le passage d'un concours est une démarche personnelle et que l'agent qui en prend l'initiative doit aussi supporter les frais alors occasionnés. Cette inscription au concours n'a pas été demandée par la Commune. Pour les autres agents de la Collectivité qui ont aussi passé des concours de la fonction publique, aucune prise en charge financière a été supportée par la Commune.

M. DURÉCU prend la parole concernant la réforme actuelle des collectivités territoriales et des regroupements de collectivités.

M. MALANDRIN ajoute qu'il faut prendre en compte la dimension fiscale ainsi que l'autonomie financière des communes. Notre Communauté de Communes, de taille modeste, est un axe de défense de la ruralité. Il ne faudrait pas qu'elle perde son autonomie au sein d'une grande Communauté de Communes.

M. DURÉCU rejoint M. MALANDRIN sur ce point. Une idée de fusion de cinq Communautés de Communes a déjà été émise : beaucoup d'inconnues persistent dans ce dossier en terme de fiscalité et de gouvernance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au mardi 31 mai 2011, à 18h30.